

# Vanquish Pre Post Activator

## Fiche signalétique

Date de préparation 01-mai-2018

Date de révision : 07-juin-2018

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**Nom du produit** Vanquish Pre Post Activator  
**Code du produit** 6251  
**Utilisation recommandée** Bain de trayons, Réservé aux utilisateurs professionnels

**Fournisseur** DeLaval Inc.  
10900 Rue Secant Street  
Ville d'Anjou, Quebec H1J 1S5  
Tel: (705) 741-3100

**Numéros de téléphone d'urgence** (613) 996-6666 (Canutec)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**  
Peut irriter les yeux et la peau

#### Effets possibles sur la santé

**Principales voies d'exposition** Contact avec les yeux  
Ingestion

#### **Principaux effets de l'exposition**

**Yeux**

Peut causer une légère irritation.

**Ingestion**

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
D-Glucitol	50-70-4	16
Acide phosphorique	7664-38-2	0.1 - 1
Lactic acid	79-33-4	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

---

<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Boire un ou deux verres d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Risque d'incendie</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 1 Inflammabilité 0 Instabilité 0

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Précautions environnementales</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ingénierie** Slight odor may be produced after mixing, ensure proper ventilation.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau</b>	Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.
<b>Protection respiratoire</b>	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

### Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Jaune
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Densité</b>	1.02
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	soluble

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
D-Glucitol	= 15900 mg/kg ( Rat )		
Acide phosphorique	= 1530 mg/kg ( Rat )	2730 mg/kg ( Rabbit )	850 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
Lactic acid	= 3730 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Microtox	Daphnie
Acide phosphorique		3 - 3.5: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50		4.6: 12 h Daphnia magna mg/L EC50
Lactic acid	3.5: 70 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	320: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static 100 - 180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 100 - 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		240: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 180 - 320: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Lactic acid

Coefficient de partage -0.62

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Nom chimique	DSL	NDSL	TSCA	EINECS	ELINCS	ENCS	Chine	KECL	PICCS	AICS
D-Glucitol	X		X	200-061-5		X	X	KE-31708 X	X	X
Acide phosphorique	X		X	231-633-2		X	X	KE-27427 X	X	X
Lactic acid	X		X	201-196-2		X	X	KE-21803 X	X	X

### Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

Nom chimique	NPRI
Acide phosphorique	X

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation 01-mai-2018

Date de révision : 07-juin-2018

### Note de révision:

Aucun renseignement disponible

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte